



Association des Résidents du lac Carillon

RÉSOLUTION 98-01

EXTRAIT DU COMPTE RENDU D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU LAC CARILLON (ARC) tenue le 14 avril 1998, au 2420, rue Lemieux, Québec.

ATTENDU le projet de création d'une piste multifonctionnelle (motoneige et vélo) reliant le lac Blanc au secteur des lacs Long et Montauban en passant par le lac Carillon;

ATTENDU le passage projeté d'une telle piste à proximité du chemin du lac Carillon (secteur des chalets);

ATTENDU le bruit causé par les motoneiges;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARC QUE :

L'Association des résidents du lac Carillon (ARC) serait prête à appuyer le projet de piste multifonctionnelle (motoneige et vélo) conditionnellement à ce que le tracé se situe à un minimum de deux mille (2 000) pieds au sud de la limite des terrains des villégiateurs.

Signé à Québec, ce 15 avril 1998.

Par :

Serge Lachance, Président.